

**Réunion du 16 décembre 2015
Comité de Pilotage du site Natura 2000
FR8302019 – Site de Lacoste**

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services de l'Etat :

Patrick LALO	DDT 15, service environnement représentant M. le Préfet
Eva Touzeau	DDT 15, service environnement (eva.touzeau@cantal.gouv.fr)
Pierre PENIDE	Gendarmerie de St Flour, Capitaine

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

Philippe ECHALIER	Maire de la commune de Rézentières
Pierre CROS	Adjoint au maire - Commune de Rézentières
Gabriel TESTUD	Maire de la commune de St-Mary-le-Plain

Membres représentant les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

Pierre BIRON	Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Cantal
Didier LAUBERET	Fédération départementale des chasseurs du Cantal

Assistaient également à ce comité de pilotage :

Lilian GIRARD	Chauves-souris Auvergne (l.girard@chauve-souris-auvergne.fr)
François PUECH	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (francois.puech@espaces-naturels.fr)

Membres ou personnes excusés :

M. DESCOEURS, Président du Conseil Départemental du Cantal ; M. DELUBAC, STAP Cantal ; Mme MAZIERES, chef de service du SDIPC ; M. NIGOU, Chambre d'agriculture ; M. MARSY, DREAL Auvergne ; M. CORVAISIER, DDSCPP ; M. SOUCHON, Président du Conseil Régional d'Auvergne ; M. PANTAROTTO, ONEMA Cantal ; Mme LOUVRADOUX, CPIE de Haute-Auvergne ; M. BOISSIER, Agence de l'eau Loire-Bretagne ; LPO Auvergne ; ONF, Agence Montagnes d'Auvergne.

M. LALO remercie le maire de Rézentières pour nous accueillir sur sa commune. Il présente l'ordre du jour, rappelle que le dernier COPIL a eu lieu en 2014 et précise que le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) est chargé par l'Etat de l'animation de ce site. La parole est laissée à M. Puech, animateur du site Natura 2000.

Le diaporama projeté est téléchargeable sur la page du site Natura 2000 à l'adresse suivante :
<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-site-de-lacoste-chauves-souris-a977.html>

Contrat forestiers :

Le projet de contrat forestier pressenti en 2013 et 2014 est actuellement bloqué.

Une étude d'opportunité a été réalisée par le CEN Auvergne et les propositions ont été appuyées par le CRPF.

Il est convenu que le changement de personnes autant au CEN Auvergne qu'au CRPF doit permettre de prendre contact avec le propriétaire et de relancer le projet

François PUECH revient sur l'étude IBP réalisée en 2014 et l'intégration de ses résultats vis-à-vis de la mise en place de « contrat forestier ».

Les élus présents pensent que la section de Monstéroux pourrait potentiellement être intéressée. Le premier adjoint de Ferrières- Saint-Mary serait la personne à contacter.

M. LALO précise que la région est devenue autorité de gestion du FEADER. Cette dernière a donné la priorité à la mise en place des contrats agricoles. Les procédures pour les contrats Natura 2000 sont en cours de finalisation. Il convient toutefois de préparer les dossiers qui pourraient être instruits à partir du deuxième trimestre 2016.

Pierre BIRON s'interroge sur la période longue de 30 ans qui lie le propriétaire au contrat forestier et sur la continuité en cas de vente. Il est répondu que le notaire a obligation de notifier au nouveau propriétaire les obligations liées au contrat Natura 2000 qui perdurent en cas de vente.

Suivi hivernal des colonies :

Grand rhinolophe : espèce exigeante et fragile. Le site de Lacoste est important pour cette espèce car il abrite une belle densité pour une surface restreinte. Depuis 2013 les chiffres sont en constante augmentation 43 individus pour l'hiver 2014-2015.

Petit rhinolophe : les effectifs bien qu'en baisse (4 individus) ne peuvent pas démontrer une réelle tendance à la baisse (effectifs faibles peu significatifs).

Les espèces forestières comme le Murin de Natterer, le Murin à Moustache, l'Oreillard ou la Pipistrelle n'entrent dans les cavités qu'en période de froid intense ce qui n'a pas été le cas l'an dernier. Ainsi les chiffres nuls ne doivent pas paraître alarmants.

M. LAUBERET demande si la faiblesse des effectifs est inquiétante.

M. GIRARD répond qu'en région Auvergne les densités sont relativement faibles sur l'ensemble du territoire et qu'il faut plutôt regarder les effectifs cumulés au niveau régional

M. LAUBERET demande si les échanges entre sites et colonies sont nombreux.

M. GIRARD explique qu'il est difficile de connaître les échanges entre sites. Les techniques de type capture marquage recapture sont de moins en moins mises en œuvre car elles engendrent une trop forte mortalité.

Suivi estival des colonies :

Le site de Lacoste est plutôt suivi l'hiver lors de la période d'hibernation des chauves-souris dans les anciennes mines.

En 2015 Chauves-souris Auvergne a réalisé plusieurs soirées de capture en période estivale.

Vingt-six individus de onze espèces différentes ont été capturés.

Cinq nouvelles espèces ont pu être contactées :

- Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*
- Sérotine commune *Eptesicus serotinus*
- Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*
- Vespère de Savi *Hypsugo savii*
- Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*

Au total sur le site Natura 2000 de Lacoste 15 espèces sont connues. (pour rappel : 29 connues en Auvergne)

Huit se reproduisent sur le site et huit sont considérées comme forestières.

Il y a 8 espèces strictement forestières ce qui rend légitime le montage d'un contrat Natura 2000 forestier.

Sécurisation des mines :

Comme souhaité par les membres du copil lors de la session de 2014, le CEN Auvergne a réalisé une visite de chaque mine puis fait une proposition technique chiffrée. La mise en sécurité doit permettre de laisser passer les Chauves-souris et les naturalistes en charge du comptage.

	galerie 1	galerie 2	galerie 3	galeries 4 5	galerie 6
Coûts	3 745,12 €	4 334,93 €	4 895,22 €	9 923,57 €	7 041,01 €

Le débat s'oriente vers la question du financement.

D'un point de vue juridique, le propriétaire des mines est tenu de réaliser cette mise en défend.

M. LALO s'interroge sur l'opportunité de présenter ce travail au service risque et au pôle biodiversité de la DREAL.

M. GIRARD pense qu'il serait bien de leur présenter un projet abouti sur le plan technique et financier.

M. ECHALIER, Maire de Rézentières note le coût raisonnable de la sécurisation. Il explique qu'il y a vingt ans, le dynamitage des mines avait été chiffré à deux-cent-cinquante mille francs.

Réponse de la DREAL et de la DDT : Les propriétaires et l'indivision Baud possédant la concession de la mine jusqu'en 2018 sont toujours sous l'obligation légale de réaliser les travaux de mise en sécurité des ouvrages miniers. Il n'est donc pas possible pour le moment d'utiliser l'outil du contrat Natura 2000 (subvention Etat/FEADER) pour réaliser des obligations légales. L'estimation des coûts pourra être présentée aux propriétaires et au concessionnaire.

Réalisation par le CEN en 2016 de fiches reprenant les caractéristiques de chaque site. Compter 2 jours.

Communication :

Chauves-souris Auvergne et Le CEN Auvergne ont animé une soirée grand public à Rézentières en octobre qui au dire de M. ECHALIER était de très grande qualité et a été très appréciée du public.

Propositions d'actions 2016 :

François PUECH propose le programme d'action suivant :

- Montage d'un potentiel contrat forestier
- Travail sur la réglementation des mines et prise de contact avec les services responsables
- Assistance pour les évaluations des incidences
- Prospection recherche gîtes d'été
- Suivi hivernal des populations
- Mise à jour site internet
- Lettre d'information : en attendant la réalisation de cette lettre le maire propose à chauve souris auvergne de rédiger un encart sur le site Natura 2000 dans le prochain bulletin municipal qui doit prochainement sortir.
- Articulation avec les autres politiques publiques
- Gestion administrative
- Rapport d'activité annuel

Questions diverses

Il est proposé d'espacer les comités de pilotage (deux copils en 3 ans) sauf nécessité d'une prise de décision importante.

A douze heures, tous les points de l'ordre du jour ayant été discutés, M. LALO clôt ce comité de pilotage.

Le Président du COPIL par délégation



Patrick LALO